



Délibération du Conseil Municipal

de CHADRAC

N°2025.05.01

AR Prefecture

043-214300469-20250926-2025_05_01-DE
Reçu le 02/10/2025
Publié le 02/10/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 26 septembre à 18 h 30

Le Conseil Municipal de Chadrac, régulièrement convoqué s'est réuni en Mairie sous la Présidence de Madame Corinne BRINGER, Maire pour la tenue d'une session ordinaire.

Département de la
HAUTE-LOIRE
Arrondissement
du Puy en Velay

Date du conseil :
26 septembre 2025

Nombre de Membres :

En exercice : 23

Présents : 12

Pouvoirs : 2

Absents/Excusés : 9

Qui ont pris part
à la délibération : 14

Date de la Convocation :

18 septembre 2025

Date d'affichage :

- 2 OCT. 2025

Présents : Mme Corinne BRINGER, M Jean-Paul NICOLAS, Mme Suzanne COZE, M Serge DEFIX, Mme Hélène DE ALMEIDA, M Frédéric MENINI, Mme Nicole LEVET, M Frédéric EYRAUD, M Dominique ROCHER, Mme Mathilde MOUCHON M José VIGOUROUX et Mme Magalie ALLIBERT.

Pouvoirs : M Loïc JOUSSOUYS à M Dominique ROCHER et M Alain GIBERT à Mme Magalie ALLIBERT

Absents/Excusés : Mme Martine JOUVE, M Franck ALLEGRE, Mme Jennifer MAHIEU VAILLE, M David FARGETTE, M Nicolas TERRASSE, M Christophe CELLIER, Mme Céline BERNARD, Mme Marie VERNAUDON et Mme Nelly LEVEQUE.

Secrétaires de séance : M Serge DEFIX et Mme Mathilde MOUCHON

Objet : Validation du PV du Conseil Municipal du 17 juin 2025

Rappel de l'ordre du jour :


Décision budgétaire N°1 du 6 mai 2025 prise par Mme le Maire en application de l'article L.5217-10-6 du CGCT

- 1- Adoption du PV du conseil municipal du 9 avril 2025 : vote à l'unanimité
- 2- Adoption du PV du conseil municipal du 15 avril 2025 : vote à l'unanimité
- 3- Tirage au sort des jurés d'assise de la Haute-Loire pour l'année 2026 : vote à l'unanimité
- 4- Adoption des tarifs 2026 de la taxe locale sur la publicité extérieure : vote à l'unanimité
- 5- Vote des tarifs municipaux en vigueur au 1^{er} août 2025 : vote à l'unanimité
- 6- Demande de subvention au conseil départemental au titre du 2^{ème} appel à projets « CAP 43 – Communes » pour le projet de réfection de voiries communales et de reprise de revêtements sur des espaces publics : vote à l'unanimité
- 7- Adhésion à l'association nationale des élus de la montagne : vote à l'unanimité
- 8- Création d'un emploi permanent d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe : vote à l'unanimité

- 9- Création d'un emploi permanent d'adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe : 17 Pour, 0 Contre, 0 Abstention et 1 pas prit part au vote (Loïc JOUSSOUYS)
- 10- Création d'un emploi permanent de rédacteur principal de 2^{ème} classe : vote à l'unanimité
- 11- Création d'un emploi permanent en CDI pour un poste d'agent technique de 21 heures hebdomadaires : vote à l'unanimité
- 12- Création d'un emploi d'agent contractuel de droit public en CDD pour un poste d'agent technique territorial : vote à l'unanimité
- 13- Détermination du nombre et de la répartition des délégués au sein du conseil communautaire à compter du prochain renouvellement des conseils municipaux : vote à l'unanimité
- 14- Signature d'une convention avec la Direction Départementale de la Sécurité Publique pour la mise à disposition de l'ancienne l'école de la Renaissance : vote à l'unanimité
- 15- Demande de subvention au FIPDR 2025 pour la sécurisation des établissements scolaires : vote à l'unanimité
- 16- Demande de subvention au FDASR 2025 pour une action en faveur de la sécurité routière : vote à l'unanimité
- 17- Questions diverses

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, sur proposition de Mme le Maire :

- Adopte le PV du conseil municipal du 17 juin 2025

 VOTE		
Nombre de votants	14	
Nombre de suffrages exprimés	14	
POUR	14	
CONTRE	0	
ABSTENTION	0	
PAS PRIS PART AU VOTE	0	

Fait et délibéré les jour, mois et an sus-dits
Et ont signé les membres présents,
A Chadrac,
Le 26 septembre 2025

Mme le Maire

Corinne BRINGER



Les secrétaires de séance

Serge DEFIX

Mathilde MOUCHON



Délibération du Conseil Municipal

de CHADRAC

N°2025.05.02

AR Prefecture

043-214300469-20250926-2025_05_02-DE
Reçu le 02/10/2025
Publié le 02/10/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 26 septembre à 18 h 30

Le Conseil Municipal de Chadrac, régulièrement convoqué s'est réuni en Mairie sous la Présidence de Madame Corinne BRINGER, Maire pour la tenue d'une session ordinaire.

Département de la
HAUTE-LOIRE
Arrondissement
du Puy en Velay

Date du conseil :
26 septembre 2025

Nombre de Membres :

En exercice : 23
Présents : 12
Pouvoirs : 2
Absents/Excusés : 9
Qui ont pris part
à la délibération : 14

Date de la Convocation :
18 septembre 2025

Date d'affichage :

- 2 OCT. 2025

Présents : Mme Corinne BRINGER, M Jean-Paul NICOLAS, Mme Suzanne COZE, M Serge DEFIX, Mme Hélène DE ALMEIDA, M Frédéric MENINI, Mme Nicole LEVET, M Frédéric EYRAUD, M Dominique ROCHER, Mme Mathilde MOUCHON M José VIGOUROUX et Mme Magalie ALLIBERT.

Pouvoirs : M Loïc JOUSSOUYS à M Dominique ROCHER et M Alain GIBERT à Mme Magalie ALLIBERT

Absents/Excusés : Mme Martine JOUVE, M Franck ALLEGRE, Mme Jennifer MAHIEU VAILLE, M David FARGETTE, M Nicolas TERRASSE, M Christophe CELLIER, Mme Céline BERNARD, Mme Marie VERNAUDON et Mme Nelly LEVEQUE.

Secrétaires de séance : M Serge DEFIX et Mme Mathilde MOUCHON

Objet : Approbation de la modification simplifiée N°4 du PLU de Chadrac

Vu les articles L.153-45 à L.153-48 du code de l'urbanisme ;

Vu la délibération du conseil municipal du 16 novembre 2012 ayant approuvé le plan local d'urbanisme de la commune de Chadrac ;

Vu les délibérations du Conseil municipal en date des 29 novembre 2013, 21 avril 2017 et 29 septembre 2020 portant modifications N°1, 2 et 3 du PLU

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 9 juin 2023 autorisant Mme le Maire à engager la procédure de modification simplifiée N°4 du PLU

Vu l'arrêté municipal N° U 2025/02/01 du 24 février 2025 portant engagement d'une procédure de modification simplifiée N°4 du PLU

Vu la délibération du Conseil municipal N° 2025.01.08 en date du 11 mars 2025 fixant les modalités de mise à disposition du public de la procédure de modification simplifiée N°4 du PLU

Considérant l'avis conforme N° 2025-ARA-AC-3802 en date du 22 avril 2025 rendue après examen au cas par cas de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale de non-soumission du dossier à l'évaluation environnementale

Vu la consultation des personnes publiques associées (PPA) le 19 mars 2025


Considérant les retours des PPA

Vu le registre et les observations recueillies lors de la mise à disposition du public qui s'est déroulée du 5 mai 2025 au 6 juin 2025 en mairie de Chadrac ;

Considérant que la modification simplifiée n° 4 du PLU, telle qu'elle est présentée au Conseil municipal, est prête à être approuvée,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal sur proposition de Mme Le Maire :

- décide d'approuver la modification simplifiée N°4 du plan local d'urbanisme de la commune de Chadrac telle qu'elle est annexée à la présente,
- dit que la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie de Chadrac et d'une insertion dans un journal d'annonces légales
- dit que le plan local d'urbanisme approuvé et modifié est tenu à la disposition du public à la mairie de Chadrac aux jours et heures habituels d'ouverture, ainsi qu'à la préfecture,
- la présente délibération sera exécutoire à compter de sa réception par le préfet et de l'accomplissement des mesures de publicité visées ci-dessus.

 VOTE		
Nombre de votants	14	
Nombre de suffrages exprimés	14	
POUR	14	
CONTRE	0	
ABSTENTION	0	
PAS PRIS PART AU VOTE	0	

Fait et délibéré les jour, mois et an sus-dits
Et ont signé les membres présents,
A Chadrac,
Le 26 septembre 2025

Mme le Maire

Corinne BRINGER



Les secrétaires de séance

Serge DEFIX

Mathilde MOUCHON



Délibération du Conseil Municipal

AR Prefecture

Reçu le 02/10/2025

Publié le 02/10/2025

de CHADRAC

N°2025.05.03

L'an deux mille vingt-cinq, le 26 septembre à 18 h 30

Le Conseil Municipal de Chadrac, régulièrement convoqué s'est réuni en Mairie sous la Présidence de Madame Corinne BRINGER, Maire pour la tenue d'une session ordinaire.

**Département de la
HAUTE-LOIRE
Arrondissement
du Puy en Velay**

Date du conseil :
26 septembre 2025

Nombre de Membres :

En exercice : 23
Présents : 12
Pouvoirs : 2
Absents/Excusés : 9
Qui ont pris part
à la délibération : 14

Date de la Convocation :
18 septembre 2025

Date d'affichage :

- 2 OCT 2025

Présents : Mme Corinne BRINGER, M Jean-Paul NICOLAS, Mme Suzanne COZE, M Serge DEFIX, Mme Hélène DE ALMEIDA, M Frédéric MENINI, Mme Nicole LEVET, M Frédéric EYRAUD, M Dominique ROCHER, Mme Mathilde MOUCHON M José VIGOUROUX et Mme Magalie ALLIBERT.

Pouvoirs : M Loïc JOUSSOUYS à M Dominique ROCHER et M Alain GIBERT à Mme Magalie ALLIBERT

Absents/Excusés : Mme Martine JOUVE, M Franck ALLEGRE, Mme Jennifer MAHIEU VAILLE, M David FARGETTE, M Nicolas TERRASSE, M Christophe CELLIER, Mme Céline BERNARD, Mme Marie VERNAUDON et Mme Nelly LEVEQUE.

Secrétaires de séance : M Serge DEFIX et Mme Mathilde MOUCHON

Objet : Adoption d'une convention d'entretien des sentiers de randonnées et circuits VTT avec la CAPEV

Vu la convention proposée par la Communauté d'Agglomération du Puy En Velay

Madame le Maire explique aux membres du conseil municipal que suite à la création du nouveau territoire de la CAPEV, la communauté d'agglomération dispose plus de 100 PR et 35 circuits de VTT soit environ 1 500 km de parcours balisés.

Une convention doit être signée sur 3 ans renouvelable 2 fois entre la CAPEV et les communes membres pour déterminer les engagements de chaque partie.

La commune s'engage à :

- Vérifier régulièrement le bon état d'usage des chemins empruntés par les PR et les circuits VTT
- Veiller à la qualité de l'environnement direct autour des chemins empruntés
- Réaliser les travaux d'entretien et de débroussaillage de ces sentiers permettant le passage des randonneurs
- Prévenir la CAPEV de tout problème concernant la praticabilité des PR et circuits VTT

La CAPEV s'engage à :


- Mettre en place la signalétique directionnelle
- Entretien du balisage par un passage tous les 2 ans
- Intervenir de manière exceptionnelle pour reprendre du balisage
- Faire la promotion des parcours sur différents supports.

AR Prefecture

043-214300469-20250926-2025_05_03-DE
Reçu le 02/10/2025
Publié le 02/10/2025

Après en avoir délibéré, le conseil municipal sur proposition de Mme Le Maire :

- Valide la convention
- Autorise Mme le Maire à la signer

 VOTE		
Nombre de votants	14	
Nombre de suffrages exprimés	14	
POUR	14	
CONTRE	0	
ABSTENTION	0	
PAS PRIS PART AU VOTE	0	

Fait et délibéré les jour, mois et an sus-dits
Et ont signé les membres présents,
A Chadrac,
Le 26 septembre 2025

Mme le Maire

Corinne BRINGER



Les secrétaires de séance

Serge DEFIX

Mathilde MOUCHON



Délibération du Conseil Municipal

de CHADRAC

N°2025.05.04

AR Prefecture

043_214300469_20250926_2025_05_04-DE
Publié le 02/10/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 26 septembre à 18 h 30

Le Conseil Municipal de Chadrac, régulièrement convoqué s'est réuni en Mairie sous la Présidence de Madame Corinne BRINGER, Maire pour la tenue d'une session ordinaire.

Département de la
HAUTE-LOIRE
Arrondissement
du Puy en Velay

Date du conseil :
26 septembre 2025

Nombre de Membres :

En exercice : 23

Présents : 12

Pouvoirs : 2

Absents/Excusés : 9

Qui ont pris part
à la délibération : 14

Date de la Convocation :

18 septembre 2025

Date d'affichage :

- 2 OCT. 2025

Présents : Mme Corinne BRINGER, M Jean-Paul NICOLAS, Mme Suzanne COZE, M Serge DEFIX, Mme Hélène DE ALMEIDA, M Frédéric MENINI, Mme Nicole LEVET, M Frédéric EYRAUD, M Dominique ROCHER, Mme Mathilde MOUCHON M José VIGOUROUX et Mme Magalie ALLIBERT.

Pouvoirs : M Loïc JOUSSOUYS à M Dominique ROCHER et M Alain GIBERT à Mme Magalie ALLIBERT

Absents/Excusés : Mme Martine JOUVE, M Franck ALLEGRE, Mme Jennifer MAHIEU VAILLE, M David FARGETTE, M Nicolas TERRASSE, M Christophe CELLIER, Mme Céline BERNARD, Mme Marie VERNAUDON et Mme Nelly LEVEQUE.

Secrétaires de séance : M Serge DEFIX et Mme Mathilde MOUCHON

Objet : rachat du système de chauffage/climatisation et de stores à Mme Marie REBEYROTTE

Considérant le bail dérogatoire de moins de trois ans conclu entre la Commune de Chadrac et Mme Marie REBEYROTTE le 2 août 2021 pour le local commercial situé avenue Pierre et Marie immeuble les Agriates


Considérant le départ de Mme Marie REBEYROTTE au terme de la période fixé par le bail et l'état des lieux de sortie

Madame le Maire explique aux membres du conseil municipal qu'une cellule commerciale de l'immeuble les Agriates a été loué à Mme Marie REBEYROTTE pour le compte de la SARL Loilis. Lors de son installation dans les lieux, Mme REBEYROTTE a fait installer un système de chauffage/climatisation et des stores sur les baies vitrées. Ces installations sont propriété de Mme REBEYROTTE qui avait la possibilité soit de les céder au nouveau repreneur du local, soit de les faire déposer pour les récupérer soit de les céder à la commune propriétaire des locaux.

D'un commun accord avec Mme REBEYROTTE la commune a souhaité acquiescer ces équipements au prix de 3 500 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, sur proposition de Mme le Maire :

- Accepte l'achat du système de chauffage/climatisation et stores à Mme Marie REBEYROTTE au prix de 3 500 €
- Autorise Mme le Maire à entreprendre toutes les démarches nécessaires à cette acquisition

 VOTE		
Nombre de votants	14	
Nombre de suffrages exprimés	14	
POUR	14	
CONTRE	0	
ABSTENTION	0	
PAS PRIS PART AU VOTE	0	

Fait et délibéré les jour, mois et an sus-dits
Et ont signé les membres présents,
A Chadrac,
Le 26 septembre 2025

Mme le Maire

Corinne BRINGER



Les secrétaires de séance

Serge DEFIX

Mathilde MOUCHON



AR Prefecture
043-214300469-20250926-2025_05_05-DE
Reçu le 02/10/2025

Délibération du Conseil Municipal de CHADRAC

N°2025.05.05

L'an deux mille vingt-cinq, le 26 septembre à 18 h 30

Le Conseil Municipal de Chadrac, régulièrement convoqué s'est réuni en Mairie sous la Présidence de Madame Corinne BRINGER, Maire pour la tenue d'une session ordinaire.

Département de la
HAUTE-LOIRE
Arrondissement
du Puy en Velay

Date du conseil :
26 septembre 2025

Nombre de Membres

:
En exercice : 23
Présents : 12
Pouvoirs : 2
Absents/Excusés : 9
Qui ont pris part
à la délibération : 14

Date de la Convocation :
18 septembre 2025

Date d'affichage :
- 2 OCT. 2025

Présents : Mme Corinne BRINGER, M Jean-Paul NICOLAS, Mme Suzanne COZE, M Serge DEFIX, Mme Hélène DE ALMEIDA, M Frédéric MENINI, Mme Nicole LEVET, M Frédéric EYRAUD, M Dominique ROCHER, Mme Mathilde MOUCHON M José VIGOUROUX et Mme Magalie ALLIBERT.

Pouvoirs : M Loïc JOUSSOUYS à M Dominique ROCHER et M Alain GIBERT à Mme Magalie ALLIBERT

Absents/Excusés : Mme Martine JOUVE, M Franck ALLEGRE, Mme Jennifer MAHIEU VAILLE, M David FARGETTE, M Nicolas TERRASSE, M Christophe CELLIER, Mme Céline BERNARD, Mme Marie VERNAUDON et Mme Nelly LEVEQUE.

Secrétaires de séance : M Serge DEFIX et Mme Mathilde MOUCHON

Objet : Décision modificative N°1 du budget annexe cellules commerciales 2025

Vu la délibération N°2025-02-10 du 9 avril 2025 portant sur le vote du budget annexe des cellules commerciales

Madame le Maire explique aux membres du conseil municipal que l'exécution du BP 2025 du budget annexe des cellules commerciales appelle des modifications budgétaires en dépenses et en recettes en section d'investissement.

Les modifications apportées au BP 2025 sont les suivantes :

DEPENSES INVESTISSEMENT

Articles	Objet / Chapitre	DM 1
21351	Installations générales, agencements et aménagements	3 500,00 €
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		3 500,00 €

RECETTES INVESTISSEMENT

Articles	Objet / Chapitre	DM 1
1641	Emprunt en euros	2 933,00 €
165	Dépôt et caution	567,00 €
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		3 500,00 €

Après en avoir délibéré et sur proposition de Mme Le Maire, le conseil municipal :

- VALIDE la DM 1 proposée ci-dessus
- AUTORISE Mme le Maire à signer tous documents relatifs à la présente

 VOTE		
Nombre de votants	14	
Nombre de suffrages exprimés	14	
POUR	14	
CONTRE	0	
ABSTENTION	0	
PAS PRIS PART AU VOTE	0	

Fait et délibéré les jour, mois et an sus-dits
Et ont signé les membres présents,
A Chadrac,
Le 26 septembre 2025

Mme le Maire

Corinne BRINGER



Les secrétaires de séance

Serge DEFIX

Mathilde MOUCHON